

# Le Saint-Jérôme

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

*Une nouvelle ville pour mieux vous servir*

AVRIL 2003  
VOLUME 2 • NUMÉRO 2

## Nouvelle programmation loisirs et culture

Voici venu le temps de penser à vos inscriptions pour les activités estivales. Vous trouverez en ces pages une foule de renseignements sur le Challenge cycliste, la Fête des ateliers culturels, la Classique de canot, la Journée verte, les animations dans les bibliothèques, les camps de jour, le camp des artistes, le tennis et bien d'autres façons de rendre votre été plus jérômien et plus agréable que jamais. ■



## Nouveau plan de transport collectif

« Plus proche, plus longtemps, plus souvent ». On ne peut mieux définir le transport collectif de Saint-Jérôme, qui offre dorénavant deux fois plus d'heures de service et couvre presque deux fois plus de territoire. ■

## Nouveaux règlements

Où installer votre antenne parabolique ? Quand tenir votre vente de garage ? Des réponses à vos questions en page 5. ■



## Nouveau festival d'été

Nouveau nom, nouvelle signature, nouvelle approche, le 20<sup>e</sup> anniversaire des activités de Saint-Jérôme sera marqué par un festival d'été plus spectaculaire que jamais. ■



## Message du maire

# Le bon état financier de Saint-Jérôme

Je vous présentais dans le précédent numéro de cette publication notre budget 2003. Il contenait quelques bonnes nouvelles, tels des gels de taxes foncières et des ajustements visant l'équité entre les contribuables. Il annonçait aussi la possibilité d'aller de l'avant avec nos projets prioritaires en transport, en sécurité publique, en loisirs et dans le domaine des infrastructures. Les bénéfices du regroupement nous sont arrivés comme prévu, ce que confirment nos états financiers de l'an I.

Vous le verrez dans ces pages, les résultats de l'exercice s'avèrent excellents grâce au Conseil et à la collaboration des services municipaux. À noter, un surplus de 887 964 \$, des dépenses qui reflètent les prévisions et au-delà de 30 M\$ inscrits annuellement au Plan triennal d'immobilisations.

Dès la première année, nous avons mené à bien un processus accéléré d'intégration de nos ressources humaines, matérielles et financières, incluant l'harmonisation des conventions collectives et la réorganisation des services. Nous avons augmenté l'accès à nos services dans le domaine culturel et de la sécurité-incendie par exemple, tout en réalisant des économies globales de 1 M\$ dès le premier exercice financier. Notre poids politique et démographique nous a permis de conclure de façon positive avec Québec et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) le dossier du train de banlieue.

Comme en fait foi ce numéro du bulletin municipal, nous avons aussi commencé à implanter un nouveau plan de transport permettant de doubler le service offert à la population du territoire, nous avons enrichi notre programmation de loisirs, nous avons pris en mains notre festival d'été pour en faire *Les Estivales de Saint-Jérôme*, un événement à la mesure de notre capitale régionale.

De plus en plus, les Jérômiennes et les Jérômiens prennent conscience que leur ville est un moteur économique régional puissant. Le rythme s'accélère depuis l'avènement de la nouvelle ville et plusieurs projets actuellement à l'étude favoriseront notre développement.

Le maire  
Marc Gascon

## Qui sont vos représentants au conseil ?

Nous continuons notre série de portraits de conseillers municipaux avec M. Sylvain Gagné et M<sup>me</sup> Manon Labrèche. ■

### Sylvain Gagné, district n° 7



Conseiller municipal depuis 1995, M. Sylvain Gagné est président de la Commission de la sécurité publique et vice-président de la Commission des sports et loisir, ce qui traduit ses principaux engagements dans la communauté. Agissant comme intermédiaire entre le Conseil et les services de police et de sécurité-incendie, il s'intéresse particulièrement au problème de la vitesse dans nos rues et au dossier des équipements de nos pompiers. Marié à M<sup>me</sup> Johanne Gascon et père de deux garçons, il s'implique depuis de nombreuses années dans les organisations sportives. ■

### Manon Labrèche, district n° 8



Élue en 2001, M<sup>me</sup> Manon Labrèche se dit heureuse de pouvoir contribuer à faire en sorte que les gens se sentent tous bien à Saint-Jérôme, qu'ils y développent un fort sentiment d'appartenance et partagent une même vision. À titre de présidente de la Commission des transports, elle s'est intéressée tout spécialement au plan de transport, dont il est question dans ce numéro. Elle considère que le transport collectif et son prolongement naturel, le train de banlieue, sont des services indispensables à une population urbaine comme celle de Saint-Jérôme. M<sup>me</sup> Labrèche est également vice-présidente de la Commission d'urbanisme. ■

**Yves Legris**  
District n° 1  
Membre du Comité exécutif

**Martin Camirand**  
District n° 12  
Membre du Comité exécutif

**Robert Rioux**  
District n° 2  
Président de la Commission des sports et loisirs

**Pauline Cyr**  
District n° 13

**André Tousignant**  
District n° 3  
Maire suppléant du 1<sup>er</sup> mai au 31 août  
Président de la Commission des travaux publics

**François Boyer**  
District n° 14

**Louise Bouchard**  
District n° 4  
Présidente de la Commission des affaires communautaires

**Marcel Lachance**  
District n° 5  
Président de la Commission des affaires culturelles

**Guy Lalonde**  
District n° 6  
Président de la Commission d'urbanisme et du développement touristique

**Robert Carrière**  
District n° 9

**Michèle Céliier**  
District n° 10

**Richard Forest**  
District n° 11

## Le Saint-Jérôme

est le bulletin d'information de la Ville de Saint-Jérôme. Il est distribué à toutes les adresses de la ville.

Vol. 2 - n° 2

Service des communications :  
Linda Brisson  
Jean-Paul Lalonde  
Louis Parent  
Diane Primeau

Photos : Photo CDM  
et Ville de Saint-Jérôme

Conception graphique et montage :  
Groupe CJB inc.

Impression : Litho Mille-Îles Ltée  
sur papier Rolland

Téléphone : 436-1511

Site Internet : [www.ville.saint-gerome.qc.ca](http://www.ville.saint-gerome.qc.ca)

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2003



Le « nouveau » festival d'été

## Les Estivales de Saint-Jérôme

Cet été, du 23 juin au 24 août, nous fêterons le 20<sup>e</sup> anniversaire des activités estivales de Saint-Jérôme. En cette occasion, nous allons vivre un festival d'été hors du commun. La Ville prend elle-même en charge ses festivités et se fixe l'objectif d'augmenter la notoriété de l'événement et l'accessibilité du public.

Depuis l'époque des concerts au parc De La Durantaye, le festival d'été jérômien a toujours bien fonctionné. Grâce au soutien que la Ville accorde depuis longtemps aux diffuseurs de spectacles, notre festival s'est fait une clientèle aussi large que fidèle à Saint-Jérôme même et dans les Laurentides. Sa popularité est aussi favorisée par la qualité des lieux de spectacle et d'animation : l'amphithéâtre Rolland, merveilleusement situé en plein centre-ville et au bord de la rivière, et la pittoresque Place de la Gare. Néanmoins, la Ville veut aller plus loin et conquérir pleinement le marché culturel des Laurentides, rayonner davantage vers Montréal au Sud et Tremblant au Nord. Pour atteindre ce but, elle a créé un concept intégrant plusieurs manifestations estivales sous un nouveau nom, une nouvelle signature graphique et un thème musical accrocheurs.

### Des spectacles de qualité, des billets moins coûteux

Pour créer un « temps » privilégié où la musique rassemble les gens, la Ville réduit considérablement le prix des billets d'admission, si bien que 30 000 personnes environ sont attendues cette saison. Malgré la diminution de revenu qui en résulte, elle maintient la diversité et la qualité des spectacles. La programmation prendra vie avec des exubérances blues, des fureurs rock, des passions classiques, des extravagances jazz, sans oublier les enthousiasmes de la musique pop, traditionnelle et country, de la musique du monde et des spectacles pour enfants.

### Le nom et la signature graphique, la chanson

Le nom *Les Estivales de Saint-Jérôme* a été choisi pour ses avantages de communication et de marketing de l'événement.

Adjectif pluriel employé substantivement, le néologisme « Les Estivales » désigne un ensemble de fêtes, célébrations, réjouissances et autres activités programmées durant l'été. D'origine récente, il est désormais l'apanage des hauts-lieux du tourisme de l'Europe francophone, mais totalement absent de la nomenclature des festivals québécois et canadiens.

Accrocheur, exclusif, déjà familier en raison de l'existence de l'adjectif dont il dérive, facilement identifiable à l'événement comme à la saison, le nom *Les Estivales de Saint-Jérôme* établit le prestige de nos célébrations et contribue au positionnement de capitale régionale de Saint-Jérôme.

À l'impact du nom s'ajoute celui de la signature graphique de l'événement. Haute en couleur, elle évoque le soleil, les fleurs, le mouvement, la joie de vivre. On la verra partout sur les sites de l'événement et dans la publicité.

Et puisqu'il s'agit d'un événement musical, *Les Estivales de Saint-Jérôme* auront leur chanson thème, dont les paroles et la musique seront publiés prochainement. On l'entendra sur les sites des spectacles et à la radio. ■



Nouveau plan de transport de Saint-Jérôme

## Plus d'autobus, plus d'heures et plus de circuits



Le nouveau plan de transport de Saint-Jérôme est entré en vigueur le 31 mars. L'idée mère des changements qu'il introduit dans le service consiste à se rapprocher de l'usager dans l'espace et le temps pour répondre mieux que jamais à ses besoins.

Deux circuits ont été ajoutés, portant leur nombre à sept. Les tracés dessinés améliorent la desserte des zones commerciales et industrielles et réduisent au minimum les correspondances nécessaires entre deux pôles d'activités. Les principaux points de destination, comme le centre-ville, l'hôpital ou la gare intermodale de Saint-Jérôme, ont fait l'objet d'une attention spéciale, de même que les résidences pour personnes âgées et les établissements scolaires.

### Plus proche, plus longtemps, plus souvent

De nouveaux véhicules sont apparus dans les rues, d'autres ont été remis à neuf, tous ont reçu des soins esthétiques pour devenir les « porte-couleurs » de la nouvelle ville. Les autobus parcourent deux fois plus de distance qu'avant sur le territoire, cependant que dans les zones moins densément peuplées, les taxibus maintiennent leur desserte. Les heures de service ont doublé. Les autobus passent toutes les 35 minutes à chaque arrêt, toute la journée, sans interruption, et dorénavant même le samedi.

Même les arrêts ont meilleure mine. De nouveaux panneaux sont installés à intervalle de 300 mètres en moyenne. Presque partout des infobus indiquent les heures de passage. Des cartes joliment pratiques s'affichent dans la plupart des aubus. Grande innovation, l'intégration des services locaux et régionaux dispensés par le Service de transport collectif de Saint-Jérôme et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) donne accès au service téléphonique Allo-TRAM. L'usager peut connaître l'horaire à un arrêt particulier en composant 1-888-702-TRAM et le numéro d'arrêt indiqué sur le panneau.

### Maintenant, je prends l'autobus !

Dans une ville où l'on enregistre plus de 400 000 déplacements annuellement et où 20 % des ménages ne possèdent pas d'automobile, le transport collectif est une nécessité. L'intégration du service à l'AMT et l'accès au train de banlieue, dès la fin de l'année 2003, convaincront certainement beaucoup de gens de suivre le slogan et de prendre l'autobus. ■



## États financiers consolidés 2003

### Un surplus de 887 964 \$ pour 2002

La première année financière de la nouvelle Ville de Saint-Jérôme s'est terminée avec un surplus de 887 964 \$, représentant 1,3 % du total des revenus, qui se sont élevés à 68 321 946 \$, selon le rapport produit par les vérificateurs comptables Amyot Gélinas.

Les revenus sont en hausse comparativement aux prévisions budgétaires, en raison essentiellement des investissements payés au comptant par les promoteurs pour des services municipaux et des subventions accordés par le gouvernement du Québec à la suite du regroupement.

Au chapitre des dépenses, outre les sommes consacrées justement au regroupement, les réalisations reflètent les prévisions budgétaires à 1,7 % près et cela malgré une augmentation significative du niveau des services aux citoyens.

Pour le maire de Saint-Jérôme, ces résultats financiers témoignent d'une gestion rigoureuse et serrée qui a impliqué l'ensemble de l'appareil municipal. « Il faut saluer le travail de tous les employés municipaux qui ont œuvré dans un contexte de regroupement alors que des énergies extraordinaires ont dû être investies pour que la nouvelle ville soit un succès et que les citoyens en profitent le plus rapidement possible », d'expliquer Marc Gascon.

En 2002, la municipalité a investi 26,8 M\$ dans ses infrastructures, dont un montant de 4,4 M\$ a été payé au comptant. Ce qui porte l'endettement net assumé par l'ensemble des contribuables à 94,2 M\$ sur des immobilisations d'une valeur de 250 M\$.

## Nouveaux règlements municipaux

# Antennes et ventes de garage

La nouvelle ville se présente de plus en plus comme un tout cohérent grâce à l'harmonisation de ses services et de ses règlements sur tout le territoire. C'est un travail de longue haleine que le conseil municipal poursuit en apportant cette fois des amendements aux règlements de zonage sur les antennes et les ventes de garage.

## Les antennes

Les antennes paraboliques peuvent être installées sur un poteau ou un socle dans la cour arrière, à au moins 1 mètre de toute ligne de terrain ou de toute construction sur le terrain. La hauteur maximum de l'antenne ne doit pas excéder 3,6 mètres. Toute antenne parabolique de 1 mètre et plus de diamètre doit être installée sur un socle ou un poteau.

## Sur un mur

Les antennes de moins d'un mètre de diamètre peuvent être attachées au bâtiment, soit sur le mur arrière, soit sur la moitié arrière des murs latéraux, et à une distance d'au moins 3 mètres du sol. Il est strictement défendu d'installer une antenne sur un mur donnant sur une rue, sur un balcon, une galerie ou un escalier.

## Sur le toit

Les antennes de moins d'un mètre de diamètre peuvent être fixées à la moitié arrière d'un toit plat ou en pente. La partie la plus haute de l'antenne ne doit pas excéder 2 mètres au-dessus du point le plus élevé du toit.

**Toutes les installations actuelles et futures doivent respecter les nouvelles règles. Les propriétaires d'antennes ont jusqu'au 30 septembre pour ajuster l'emplacement de celles-ci à la réglementation.**

## Les ventes de garage\*

L'expression typiquement québécoise « vente de garage » désigne la mise en vente d'objets usagés divers sur une propriété par ses occupants. En raison des abus croissants, de la tendance à transformer cette activité occasionnelle en véritable commerce et des plaintes pour nuisance des citoyens, la Ville a adopté un règlement. Ces activités sont interdites sur tout le territoire sauf en deux occasions :

- La fin de semaine de la fête des Patriotes (fête de Dollard ou de la Reine) célébrée le 3<sup>e</sup> lundi de mai;
- La fin de semaine de la fête du Travail, célébrée le 1<sup>er</sup> lundi de septembre.

## Les conditions à respecter

Pour ces deux périodes, les ventes sont autorisées sur tout le territoire durant quatre jours consécutifs, du vendredi au lundi, de 8 h à 18 h. La pose d'une enseigne est permise uniquement à l'endroit où la vente de garage a lieu. L'enseigne ne doit pas excéder 1 mètre carré. Renseignements : Service de police, 432-5578.

# Services municipaux

**Urgences** 911  
Ambulance, police, pompiers

**Mairie** 436-1511  
10, rue Saint-Joseph  
Cabinet du maire  
Communications  
Direction générale  
Finances  
Greffe et affaires juridiques  
Loisirs  
Ressources humaines  
Transport collectif

**Culture et vie communautaire** 432-0570  
185, rue du Palais

**Cour municipale** 436-1511  
280, rue Labelle

**Police** 432-1111 (information)  
432-3344 (intervention)  
**Sécurité-Incendie** 436-3558  
500, 506, rue Filion

**Travaux publics** 436-1511/  
432-0585  
495, rue Filion

**Urbanisme** 438-3251  
70, 106<sup>e</sup> Avenue

**Bibliothèque Marie-Antoinette Foucher**  
Succursale Bellefeuille 432-1226  
450, boul. de La Salette  
Succursale Saint-Jérôme 432-0569  
185, rue du Palais  
Succursale Saint-Antoine 431-1388  
500, boul. des Laurentides

## \* Les OSBL

Seuls les organismes sans but lucratif peuvent tenir des ventes de garage « bénéfice » en dehors des périodes permises, et ce, une seule fois par année, du vendredi au dimanche, de 8 h à 18 h. Pour ces organismes, la superficie de l'enseigne peut atteindre un maximum de 3 mètres carrés. ■

# Rappels de saison

## Collecte des résidus domestiques dangereux

La collecte des résidus domestiques dangereux se tiendra le 31 mai, de 8 h 30 à 16 h 30, aux Galeries des Laurentides.

## Arrosage

Du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre, l'arrosage des pelouses, des jardins et autres espaces extérieurs est permis uniquement entre 20 h et 22 h sur tout le territoire de Saint-Jérôme.

Les résidents habitant à une adresse **paire** peuvent arroser les jours pairs.

Les résidents habitant à une adresse **impaire** peuvent arroser les jours impairs.

**Pour l'arrosage de nouvelles pelouses (tourbe ou ensemencement),** veuillez communiquer avec le garage municipal, au 432-0584 pour obtenir un permis d'arrosage (gratuit).